



Circulaire n° 4836 du 15/05/2014

Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : Promotion sociale

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 19/05/2014 jusqu'au 10/06/2014

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 10/06/2014

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information

- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration :	Administration générale des Personnels de l'Enseignement Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Monsieur Julien NICAISE Directeur général
--------------------------------	--

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
« Call center » de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET: Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous trouverez annexé à la présente l'appel tel que publié au Moniteur belge du 19 mai 2014, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures à des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française, pour l'année scolaire 2014-2015.

Les candidatures doivent être introduites, par envoi recommandé à la poste, le mardi 10 juin 2014 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière des personnels
Bureau 3 E 354
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles**

Je vous invite à diffuser cet appel aux membres du personnel concernés et en fonction dans votre établissement.

Il y a lieu d'être **attentif** aux différentes possibilités évoquées dans la rubrique concernant l'introduction des candidatures.

J'insiste sur l'importance d'attirer l'attention des temporaires protégés désignés dans votre établissement sur ce que leur candidature ne doit pas nécessairement se limiter au(x) seul(s) emploi(s) qu'ils occupent en leur qualité de temporaire protégé dans votre établissement. En effet, ils ont également **le droit de postuler** dans des établissements où ils ne sont pas désignés actuellement, à des emplois vacants de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) ils ont obtenu une désignation, pendant l'année scolaire 2010-2011 et/ou l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 et/ou 2013-2014 en qualité de temporaire protégé.

Les candidats à une nomination et toute autre personne qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des appels à candidatures sont invités à joindre celle-ci par le biais d'un numéro de téléphone unique accessible du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 sans interruption :

02 / 413 20 29

Une adresse e-mail unique est également à leur disposition :

recrutement.enseignement@cfwb.be

Le formulaire à remplir par les candidats est accessible par téléchargement aux adresses suivantes : www.reseaucf.cfwb.be et www.adm.cfwb.be

Je vous signale enfin que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 19 mai 2014 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs d'établissement et n'a donc aucun caractère officiel.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Julien NICAISE
Directeur général

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

(année scolaire 2014-2015)

* * *

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions de l'article 46 sexies de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements.

Il vise des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et est destiné aux seuls membres du personnel qui ont effectivement exercé des prestations en qualité de temporaire protégé pendant l'année scolaire 2010-2011 et/ou l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 et/ou 2013-2014.

CONDITIONS REQUISES :

Dans l'enseignement de promotion sociale, nul ne peut être nommé à titre définitif dans un établissement et une fonction considérés s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être de conduite irréprochable ;
- 2° jouir des droits civils et politiques ;
- 3° ...
- 4° posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement ;
- 5° être désigné, ou l'avoir été au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination, en qualité de temporaire protégé dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant ;
- 6° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires d'un rapport défavorable d'un chef d'établissement ou de l'inspection compétente ;
- 7° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau ;
- 8° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats ;
- 9° dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, être porteur du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES).

Par dérogation à ce qui précède, les professeurs en fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale au 31 août 2006 sont réputés satisfaire à la condition visée s'ils sont porteurs d'un des titres pédagogiques suivants :

le diplôme d'instituteur(trice) préscolaire, le diplôme d'instituteur(trice) primaire, l'agrégation de l'enseignement secondaire inférieur, l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, l'agrégation de l'enseignement supérieur, le certificat d'aptitude pédagogique, le certificat d'aptitudes pédagogiques, le certificat de cours normaux techniques moyens ou le diplôme d'aptitudes pédagogiques.

Un rapport défavorable couvrant moins de 100 périodes de prestation n'est pas pris en compte s'il est suivi d'un rapport favorable dans la fonction considérée couvrant au moins 400 périodes.

LISTE DES EMPLOIS VACANTS (Année scolaire 2014-2015)

Abréviations

CG : cours généraux

CT : cours techniques

PP : pratique professionnelle

CTPP : cours techniques de pratique professionnelle

DI : degré inférieur du secondaire

DS : degré supérieur du secondaire

STC : supérieur de type court

Simultané : si pour deux emplois relatifs à la même fonction dans le même établissement, le terme **OUI** apparaît dans la dernière colonne, cela signifie qu'ils ne peuvent être attribués au même candidat; mais, ils peuvent être demandés tous les deux par un candidat.

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
841	1	ANDERLECHT	PP MARECHALERIE	DI	300	
842	1	EVERE	CG FRANÇAIS	DI	120	
843	1	EVERE	CG 1ère et 4ème LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS FRANCAIS	100	OUI
844	1	EVERE	CG 1ère et 4ème LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS FRANCAIS	100	OUI
845	1	UCCLE	CT ELECTRONIQUE	STC	150	
846	2	PERUWELZ	PP MENUISERIE	DI	140	
847	2	TOURNAI	CT DROIT	STC		
848	3	COLFONTAINE	CT COIFFURE	DS	152	
849	3	COLFONTAINE	PP COIFFURE	DS	96	
850	3	COLFONTAINE	SURVEILLANT-EDUCATEUR	Volume horaire hebdomadaire	18	
851	3	DOUR	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	360	
852	3	FRAMERIES	PP SCIENCES SOCIALES	STC	200	
853	3	MONS	CPPM PSYCHOLOGIE-PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC	120	
854	3	MONS	CT MATHÉMATIQUES	DI	80	
855	3	MONS	CT PSYCHOLOGIE-PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	DS	120	
856	4	MORLANWELZ	CT SERVICE SOCIAL	DS	40	
857	4	THUIN	CT NURSING / SOINS INFIRMIERS	DS	64	OUI
858	4	THUIN	CT NURSING / SOINS INFIRMIERS	DS	64	OUI
859	5	BLEGNY	PP MENUISERIE	DI	218	
860	5	DISON	CT FRANÇAIS/COMMUNICATION	DS FRANCAIS	55	
861	5	DISON	CT PEDAGOGIE	STC	58	
862	5	FLERON	CG LANGUES GERMANIQUES	DS NEERLANDAIS	40	
863	5	FLERON	CT INFORMATIQUE	DI	40	
864	6	ANS	CG LANGUES GERMANIQUES	DS NEERLANDAIS	120	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité	
865	6	ANS	CG 3ème et 4ème LANGUE SI ROMANE	DI	ESPAGNOL	120	
866	6	GRACE-HOLLOGNE	PP ART FLORAL	DI		50	
867	6	SAINT-GEORGES-SUR-M	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	DS		128	
868	6	SAINT-GEORGES-SUR-M	CT SERVICE SOCIAL	DS		80	
869	6	SAINT-GEORGES-SUR-M	SURVEILLANT-EDUCATEUR		Volume horaire hebdomadaire	18	
870	6	WAREMME	SURVEILLANT-EDUCATEUR		Volume horaire hebdomadaire	18	
871	7	LIBRAMONT-CHEVIGNY	CG 3ème et 4ème LANGUE SI ROMANE	DI	ESPAGNOL	120	
872	7	LIBRAMONT-CHEVIGNY	CT NURSING / SOINS INFIRMIERS	DS		40	
873	7	LIBRAMONT-CHEVIGNY	PP NURSING / SOINS INFIRMIERS	DS		50	
874	7	MARCHE-EN-FAMENNE	CT MATHEMATIQUES	STC		40	
875	7	MARCHE-EN-FAMENNE	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	STC		60	
876	7	MARCHE-EN-FAMENNE	CT INFORMATIQUE	STC		40	
877	8	DINANT	SURVEILLANT-EDUCATEUR		Volume horaire hebdomadaire	18	
878	8	NAMUR	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI		90	OUI
879	8	NAMUR	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI		90	OUI
880	8	NAMUR	CT ŒNOLOGIE	DS		40	
881	8	NAMUR	CT PEDAGOGIE	STC		300	OUI
882	8	NAMUR	CT PEDAGOGIE	STC		300	OUI
883	8	NAMUR	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI		150	OUI
884	8	NAMUR	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI		150	OUI

FORME DE LA CANDIDATURE :

La demande sera rédigée sur le formulaire de demande de nomination à titre définitif reproduit à la dernière page du présent appel.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES :

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44 – bureau 3 E 354
1080 BRUXELLES.**

au plus tard le mardi 10 juin 2014 (le cachet de la poste faisant foi).

Les candidatures doivent être introduites par une lettre recommandée à la poste et dans la forme et le délai fixés par le présent appel.

- Dans l'hypothèse où le candidat n'a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2010-2011 et/ou l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 et/ou l'année scolaire 2013-2014 que dans une seule fonction, il ne pourra postuler qu'un ou plusieurs emplois de cette fonction.

Chacun des emplois de cette fonction sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

- Dans l'hypothèse où le candidat a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2010-2011 et/ou l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 et/ou l'année scolaire 2013-2014 dans plusieurs fonctions, il pourra postuler un ou plusieurs emplois dans chacune de ces fonctions.

Chacun des emplois (appartenant à l'une ou à l'autre des ces fonctions) sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'APPEL

Cadre I

Le membre du personnel est autorisé à limiter sa charge de nomination à une charge incomplète dont le volume sera un multiple de 20.

Dans cette hypothèse, il indiquera par exemple « **Charge incomplète 18/20** » ou « **Charge incomplète 16/20** » ou « **Charge incomplète 10/20** » dans l'espace réservé à cet effet.

Pour une limitation à 18/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 720/800es ou à 900/1000es ou encore, par exemple, à 360/800es + 450/1000es

Pour une limitation à 16/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 640/800es ou à 800/1000es ou encore, par exemple, à 480/800es + 200/1000es

Pour une limitation à 10/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 400/800es ou à 500/1000es ou encore, par exemple, à 100/800es + 375/1000es

J'attire la particulière attention du membre du personnel qui bénéficierait déjà d'une nomination à titre définitif sur les dispositions de l'article 46 du décret de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui précisent que : « le membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction principale à prestations complètes dans l'enseignement de promotion sociale perd le bénéfice d'une nomination antérieure à une fonction principale, à prestations complètes ou incomplètes.

Si le membre du personnel est nommé à titre définitif dans plusieurs fonctions, le nombre total de périodes attribuées dans ces différentes fonctions ne peut pas dépasser le nombre minimum de périodes requis fixé à l'article 9, alinéas 1er et 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 1993 portant statut pécuniaire des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française. »

Cadre II

Dans l'hypothèse où le candidat postule à une nomination dans plusieurs emplois, cette colonne permet de déterminer l'ordre de priorité de chacun des emplois qu'il sollicitera dans la colonne suivante.

Cadre III

Le candidat indiquera le numéro de l'emploi vacant sollicité. La numérotation poursuit celle de la liste des emplois vacants reprise dans l'appel de l'année dernière.

Si le candidat sollicite sa nomination dans plusieurs emplois (il doit bien entendu être en mesure de les occuper tous), les heures vacantes que son classement lui permettrait d'obtenir lui seront attribuées pour l'ensemble des emplois sollicités.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'attribution du total des heures vacantes que son classement lui permet d'obtenir dépasserait une charge complète ou dépasserait la limitation de la charge sollicitée, les heures vacantes postulées seront attribuées d'abord dans le premier emploi sollicité ensuite dans le deuxième emploi sollicité et ainsi de suite selon l'ordre des emplois sollicités dans l'espace réservé à cet effet.

Le candidat a donc la possibilité de postuler à des emplois (qu'il est nécessairement en mesure d'occuper) au sein d'établissements différents.

Cadre IV

Une candidature peut comporter une ou plusieurs fonctions.

Il s'agit bien entendu de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) le candidat a obtenu une désignation au cours de l'année scolaire 2010-2011 et/ou l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 et/ou l'année scolaire 2013-2014 en qualité de temporaire protégé.

Cadre V

Aucun commentaire particulier.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF DANS UN (OU PLUSIEURS) EMPLOI(S) VACANT(S) D'UNE (OU DE PLUSIEURS) FONCTION(S) DE RECRUTEMENT POUR LAQUELLE (LESQUELLES) LE MEMBRE DU PERSONNEL A OBTENU UNE DESIGNATION A TITRE DE TEMPORAIRE PROTEGE AU COURS DES ANNEES SCOLAIRES 2010-2011 et/ou l'année scolaire 2011-2012 et/ou l'année scolaire 2012-2013 et/ou l'année scolaire 2013-2014

(ANNEE SCOLAIRE 2014-2015)

o NOM (Majuscules)																						
o PRENOM																						
o MATRICULE																						
DATE DE NAISSANCE	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																					
o RUE	N° : Boite :																					
o CP	LOCALITE :																					
o TELEPHONE/GSM																						
o ADRESSE E-MAIL																						

Je signale ¹ que :

- je ne bénéficie d'aucune nomination à titre définitif** dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).
- je bénéficie déjà actuellement d'une ou de plusieurs nominations à titre définitif** dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).

A compléter en précisant la (les) fonction(s), la (ou les) fraction(s) horaire(s) de nomination ainsi que l' (les) établissement(s) concerné(s).

<u>Fonction</u>	<u>Volume horaire</u>	<u>Etablissement</u>
	/	
	/	
	/	

Cadre I

Dans l'éventualité où, en fonction de mon classement, je serais en droit d'obtenir tous les emplois postulés ci-dessous, je demande que ma candidature soit limitée à une charge totale de :

__ /20èmes

Cadre II	Cadre III	Cadre IV	Cadre V
<u>Ordre de priorité des emplois vacants sollicités</u>	<u>Numéro de l'emploi vacant sollicité</u>	<u>Fonction</u> (Reprendre le libellé <u>complet</u> de la fonction sollicitée)	<u>Mention complémentaire</u> (à préciser uniquement dans les situations prévues dans la liste des emplois vacants)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Date :

Signature :

¹ Cocher la case correspondant à votre situation actuelle